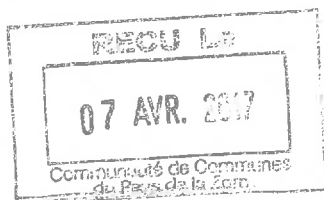


Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
SAVERNE

Nombre de conseillers
élus: 15

Conseillers en fonction: 15



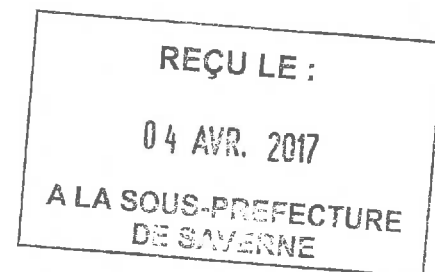
COMMUNE D'ETTENDORF

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 avril 2017

(Convocation du 27 mars 2017)

Sous la présidence de Patrice Weiss, le Maire



Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, MARTZLOFF Christian, CRIQUI Marc, WENDLING Nadine, BECK Isabelle.

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), ARON Estelle.

6. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU** la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU** la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1^{er} décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi et aux modalités de concertation ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- VU** les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

➤ qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'habitat et de cadre de vie, d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public, d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques
- que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.
- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Commune et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire donne la parole à MM. KLEIN Marcel et WEISS Bernard qui présentent le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,
- les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent sur :

- Rappel de l'existence de la ligne SNCF de Strasbourg à Sarreguemines qui passe par la commune d'Ettendorf,
- Existence d'un réseau de Bus TER (une vingtaine de dessertes quotidiennes),
- Existence d'un parking d'au moins 200 places disponibles,
- Possibilité de réouverture de la gare d'Ettendorf dans le futur, avec comme conséquences :
 1. Le désengorgement des parkings de Mommenheim et d'Obermodern avec un report sur Ettendorf
 2. Un rabattement sur Ettendorf des villages voisins
- Les orientations sur l'habitat à l'avenir devraient prendre en compte que la commune d'Ettendorf dispose d'un terrain de 1,2 ha proche du parking de l'ancienne gare et situé dans le périmètre urbanisé (ancien terrain de football). Ce terrain pourrait accueillir un projet d'enjeu intercommunal et/ou communal.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Pour extrait conforme,
Ettendorf le 3 avril 2017

Le Maire, Patrice WEISS



Reçu à la Préfecture le **04 AVR. 2017**
Publié/notifié le **04 AVR. 2017**
Certifié exécutoire à compter du **04 AVR. 2017**

Le Maire, Patrice WEISS

